

**Organismes et professions du tourisme**

32, Localité Autoport

11020 Pollein AO

ITALIE

OBJET : **Déclaration préalable aux fins de l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste (3<sup>e</sup> alinéa de l'article 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999)**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(indiquer les nom et prénom, en majuscules et en entier, tels qu'ils figurent sur le document d'identité)

né(e) à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

résidant à \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

pays \_\_\_\_\_ téléphone \_\_\_\_\_

courriel \_\_\_\_\_

averti(e) des responsabilités pénales prévues par la loi en cas de présentation de fausses attestations et de déclarations mensongères, sous ma responsabilité personnelle et en vertu du D.P.R. n° 445 du 28 décembre 2000,

**DÉCLARE**

vouloir pratiquer temporairement la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste, pendant la saison d'hiver **2018-2019**, dans la discipline suivante :

**ski alpin**

**ski nordique**

**snow-board**

avec les spécialisations d'enseignement du ski suivantes :

**handicapés**

**télémark**

(cocher la case voulue)

dans la station de ski de :

\_\_\_\_\_ **du** \_\_\_\_\_ **au** \_\_\_\_\_  
(par ex. Courmayeur, Pila, etc.) (indiquer la date de début d'activité) (indiquer la date de fin d'activité)

\_\_\_\_\_ **du** \_\_\_\_\_ **au** \_\_\_\_\_

- être titulaire d'un titre du plus haut niveau, comprenant l'attestation de réussite à l'« Eurotest » et à l'« Eurosécurité »
- être titulaire d'un titre du plus haut niveau mais ne pas posséder l'attestation de réussite à l'« Eurotest » et à l'« Eurosécurité » et demander donc :
  - à subir les épreuves compensatoires
  - à exercer la profession exclusivement sous le contrôle d'une école de ski autorisée

\_\_\_\_\_ (indiquer l'école de ski autorisée que vous avez choisie, dans le domaine skiable où vous allez exercer)

- ne pas être titulaire d'un titre du plus haut niveau et exercer la profession exclusivement sous le contrôle d'une école de ski autorisée

- être en possession d'un certificat d'habilitation permanente à l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste, délivré par l'Assesseur régional compétent en matière de tourisme au cours de l'année \_\_\_\_\_
- être titulaire d'une police de responsabilité civile couvrant les risques liés à des tiers dans le cadre du déroulement de mon activité, valable sur le territoire italien
- être domicilié(e) à l'adresse suivante, en Italie, aux fins de l'envoi de toute correspondance :

J'annexe les pièces indiquées ci-après :

- copie de ma pièce d'identité personnelle, en cours de validité et copie du permis de séjour, si nécessaire ;
- copie du titre professionnel délivré par l'autorité compétente de mon pays d'origine ou par un organisme de formation reconnu par ladite autorité ;
- copie de ma carte de moniteur de ski valable dans mon pays d'origine, en cours de validité pour la saison visée ;
- copie de ma police d'assurance de responsabilité civile et attestation de couverture (reçu du paiement de la prime relative à la quote-part due, en cas d'assurance cumulative) valable sur le territoire italien au titre de la saison visée ;
- copie de tout autre document attestant que je possède les connaissances et/ou les capacités essentielles, obtenues dans le cadre d'une éventuelle formation supplémentaire et de l'expérience professionnelle, conformément au quatrième alinéa de l'art. 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999 ;
- copie de tout autre document attestant que je justifie des titres me dispensant de l'application des mesures compensatoires visées au point 8 de l'annexe de la DGR n° 2438 du 21 décembre 2012.

N.B. TOUTE DOCUMENTATION RÉDIGÉE DANS UNE LANGUE AUTRE QUE L'ITALIEN OU LE FRANÇAIS DOIT ÊTRE ASSORTIE DE SA TRADUCTION EN ITALIEN OU EN FRANÇAIS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

LE REQUÉRANT

**INFORMATION AU SENS DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE 2016/679,  
DIT RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)**

**TITULAIRE DU TRAITEMENT**

Le titulaire du traitement des données est la Région autonome Vallée d'Aoste, en la personne de son représentant légal *pro tempore*, installé au n° 1 place Deffeyes à Aoste et joignable à l'adresse suivante de courrier électronique certifié : [segretario\\_generale@pec.regione.vda.it](mailto:segretario_generale@pec.regione.vda.it)

**RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Le responsable du traitement des données est le coordinateur du Département du tourisme, des sports et du commerce, monsieur Paolo Ferrazzin (tél. 0165 52 76 22 – courriel [p.ferrazzin@regione.vda.it](mailto:p.ferrazzin@regione.vda.it)).

**POUR CONTACTER LE RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES**

Le Responsable de la protection des données (*DPO-Data Protection Officer*) pour la Région autonome Vallée d'Aoste peut être contacté aux adresses suivantes : PEC : [privacy@pec.regione.vda.it](mailto:privacy@pec.regione.vda.it) (pour les titulaires d'une adresse de courrier électronique certifié) ou PEI : [privacy@regione.vda.it](mailto:privacy@regione.vda.it). Les communications doivent toujours être adressées « à l'attention du *DPO* de la Région autonome Vallée d'Aoste ».

**FINALITÉ DU TRAITEMENT**

Les données fournies peuvent être traitées par le personnel autorisé du Département du tourisme, des sports et du commerce également sous forme électronique, pour les fins institutionnelles liées à la procédure administrative dans le cadre de laquelle elles sont communiquées, à savoir la délivrance de l'autorisation à l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste conformément à l'art. 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999. Les données requises sont indispensables au bon déroulement de la procédure visée. Si vous refusez de les fournir, nous ne pourrions pas donner suite à votre demande.

**COMMUNICATION ET DIFFUSION DES DONNÉES**

Les données à caractère personnel sont traitées par le personnel de la Région autonome Vallée d'Aoste, qui agit dans le respect des règles fixées en fonction des finalités et des modalités du traitement.

**PÉRIODE DE CONSERVATION**

Les données sont conservées, sous format papier ou numérique, dans les bureaux du Département du tourisme, des sports et du commerce situés à Pollein (AO) – 32, Localité Autoport – pendant la durée prévue par la réglementation en matière de conservation des documents administratifs – notamment à des fins d'archivage – et, dans tous les cas, dans le respect des principes de licéité, de nécessité et de proportionnalité du traitement, ainsi que des finalités pour lesquelles elles ont été fournies.

**DROITS DES UTILISATEURS**

Les utilisateurs ont la faculté d'exercer à tout moment les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement (UE) 2016/679 : ils ont en particulier le droit de demander la rectification ou l'effacement des données qui les concernent, ainsi que la limitation du traitement, ou celui de s'opposer au traitement desdites données, dans les cas prévus, en présentant une réclamation au *DPO* de la Région autonome Vallée d'Aoste aux adresses indiquées dans cette notice d'information.

**RÉCLAMATION**

Au sens de l'article 77 du Règlement (UE) 2016/679, toute personne considérant que le traitement des données qui la concernent est effectué en violation des dispositions dudit règlement peut envoyer une réclamation au Garant pour la protection des données, à l'adresse indiquée sur le site [www.garanteprivacy.it](http://www.garanteprivacy.it).